



# La métropolisation des universités en Suisse

Le cas du bassin lémanique

**Martin Benninghoff**  
**Jean-Philippe Leresche**

Pour les plus importantes d'entre elles, les universités suisses sont nées sur des bases territoriales cantonales au XIX<sup>e</sup> siècle, et les deux écoles polytechniques fédérales aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles dans un cadre national. Traditionnellement, l'éducation supérieure revenait aux cantons, et l'encouragement de la recherche publique à la Confédération (Joye-Cagnard, 2010), les communes n'ayant aucune compétence dans ces domaines. Ce modèle a perduré *grosso modo* jusqu'aux années 1990, avec des impulsions fédérales de plus en plus importantes depuis la fin des années 1960. Divers éléments ont entraîné de nouvelles réflexions sur la répartition des compétences entre cantons et Confédération : la démographie étudiante en croissance, la diversification ainsi que la spécialisation des disciplines et des établissements d'enseignement supérieur (par exemple la création des hautes écoles spécialisées en 1995), les coûts toujours plus élevés des infrastructures scientifiques, les restrictions budgétaires cantonales et fédérales et une compétition scientifique internationale toujours plus vive.

Ce contexte général, qui caractérise tout particulièrement les années 1960-1980, agit sur la problématique des choix politiques des années 1990 et suivantes, conduisant les universités suisses à développer de nouvelles stratégies territoriales. Dès cette époque, nos travaux (Leresche *et al.*, 1996 ; Leresche *et al.*, 2012) ont investigué les transformations des liens que les universités entretiennent avec les territoires dans le bassin lémanique (universités de Genève et de Lausanne et École polytechnique fédérale de Lausanne). En parallèle, des processus semblables se déroulent en miroir dans l'espace dit Mittelland (cantons de Fribourg, Neuchâtel et Berne), avec la mise en place de coopérations interuniversitaires autour des trois universités de ces cantons (projet Benefri). On assiste donc durant cette période à l'émergence de nouveaux espaces régionaux d'action publique qui dépassent les frontières cantonales, cadre territorial historique des universités.

Dans cet article, nous souhaitons montrer comment les universités en Suisse ont été en quelque sorte partiellement « déterritorialisées » à l'échelle cantonale et « reterritorialisées » dans des espaces métropolitains/régionaux (supracantonaux) et nationaux au cours de ces vingt dernières années, dans le double contexte des transformations des sciences et des dynamiques territoriales à l'œuvre<sup>1</sup>. Cette démonstration sera soutenue par l'examen de l'évolution de plusieurs notions qui ont accompagné l'analyse des transformations du rôle des sciences et/ou des universités dans des cadres territoriaux durant la même période. L'idée défendue ici est que les liens entre villes/territoires et universités ne peuvent être saisis qu'en croisant les savoirs issus des études urbaines et des sciences régionales avec ceux des *higher education studies* et des *research policy studies* (Cooke, 2004 ; Robinson *et al.*, 2007). Compte tenu du développement de l'économie de la connaissance et du déploiement des équipements scientifiques dans les villes et les métropoles (Paris, Veltz, 2010 ; Foray, 2000 ; Ingallina, 2012), les spécialistes des politiques et des organisations de l'enseignement supérieur ne peuvent plus faire l'économie d'une réflexion sur les villes et les métropoles comme lieux centraux d'accumulation de ressources de toutes sortes. Sur cette base, nous montrerons que dans le bassin lémanique

---

1. À travers une participation de plus en plus importante de la Confédération dans le financement des universités cantonales, cette centralisation progressive des hautes écoles suisses manifeste une tendance inverse à celle observée par exemple dans le cas français, qui rend compte de processus émergents de décentralisation/régionalisation de l'enseignement supérieur (Aust, Crespy, 2009 ; Soldano, Filâtre, 2012).

(cantons de Genève et de Vaud), une coopération interuniversitaire multiscalaire associe de nouvelles dynamiques de production scientifique avec un processus de métropolisation/régionalisation des universités.

### Les grandes transformations des sciences à incidences territoriales

Durant ces dernières décennies, les dynamiques scientifiques ont connu un certain nombre de transformations liées à un changement des régimes de production scientifique, davantage orientés par la concurrence et le marché. Ces dynamiques rendent notamment compte de relations plus étroites entre universités et entreprises, à travers les transferts technologiques et l'augmentation du financement de la recherche ou des institutions académiques par le secteur privé, en fonction de modalités variables selon les États ou les établissements. Ces processus généraux ont donné lieu à une littérature très abondante, qui insiste aussi désormais de façon plus critique sur les incitations étatiques à une telle collaboration avec le secteur privé ou à la recherche sur projets (Barrier, 2011 ; Louvel, 2011).

Ces dynamiques trouvent un « registre de justification » (selon la notion de L. Boltanski et L. Thévenot) dans les travaux relatifs à l'avènement de l'économie de

la connaissance (Foray, 2000) qui insistent sur le lien entre la croissance et les investissements dans l'éducation et la recherche (*Education for Growth*) (Aghion, Cohen, 2004), ou sur l'objectif de repenser le « moteur public de l'innovation » en dehors du secteur militaire (Larédo, 2003). Ces diverses approches ont en commun d'insister sur l'« utilité » des universités et des activités qui y sont menées pour le développement économique régional et national, ou en regard d'une « demande sociale » qui en quelque sorte préexisterait.

Ce double usage des sciences pousse au développement d'une recherche plus « stratégique » que Stokes (1997) ou Irvine et Martin (1984) ont décrite comme une sorte de jonction entre une recherche fondamentale et une recherche de base « tournée vers une application ». Celle-ci cherche à concilier l'exigence de faire avancer la science au niveau international avec des objectifs de relevance/pertinence locale, qu'elle soit économique, sociale ou politique. Ce faisant, elle débouche sur un nouveau « régime de recherche » (Bonnacorsi, 2008) par le biais de pôles de recherche plus décentralisés et internationalisés, y compris à travers des plateformes technologiques, qui prennent en compte les spécificités territoriales des collectivités locales et régionales (Larédo *et al*, 2009 ; Mangematin, Peerbaye, 2004 ; Hubert, 2009).

Ces nouveaux « régimes de recherche » reposent sur



des attentes sociétales et politiques en matière de promotion et de diffusion des résultats de la recherche plus visibles et immédiats. Ce faisant, ils impliquent une plus grande justification de l'existence des institutions scientifiques (Olssen, Peters, 2005), notamment par des activités supplémentaires (outre l'enseignement de base et la recherche) jugées utiles par l'État ou la société, mais également par un contrôle accru des enseignants-chercheurs et de leurs activités. La nouvelle gestion publique (NGP) a été mise en place pour rationaliser ces processus de contrôle, de telle sorte que les institutions formulent des objectifs sur la base desquels elles seront ensuite évaluées. La définition de ces objectifs a notamment conduit les universités à devoir définir des priorités et à donner un contenu plus concret à leurs activités, en particulier au travers de la troisième mission de service et d'expertise (Jongbloed *et al.*, 2008). En échange de ces divers engagements, les universités reçoivent une plus grande autonomie institutionnelle (Paradeise *et al.*, 2009), renforçant les directions d'établissement. Au nom de cette autonomie accrue, les directions d'université développent des stratégies d'alliances territoriales avec des acteurs publics et privés qui donnent corps à l'idée d'« université stratégique » ou d'« université entrepreneuriale ». Ces stratégies peuvent se développer à différentes échelles territoriales, du local/urbain à l'international.

Ces développements territorialisés des universités amènent celles-ci à s'efforcer de capter des ressources supplémentaires en termes d'étudiants, de chercheurs ou de financements pour mieux se positionner dans des espaces régionaux, nationaux et internationaux de plus en plus concurrentiels (Mespoulet, 2012). Les grands programmes scientifiques nationaux ou internationaux sont ainsi sollicités pour développer des projets de recherche qui articulent le global et le local dans une logique qui n'est plus uniquement *top down*. Ces projets peuvent déboucher sur la création de plateformes technologiques (Mangematin, Peerbay, 2004), associant de nombreux acteurs publics et privés. En outre, leur financement et leur mise en œuvre impliquent divers niveaux de gouvernement (de l'urbain à l'Union européenne) qui ont permis de développer des analyses en termes de gouvernance multi-niveaux (Crespy *et al.*, 2007 ; Leresche, 2010).

Dans ce contexte, c'est donc l'organisation et la fonction de l'université qui changent de modèle : on passerait d'un modèle d'université *as republic of science* à une université *as a stakeholders organisation* (Bleiklie, Kogan, 2007). Ce nouveau modèle implique d'ouvrir davantage les universités à leur environnement et aux différents acteurs concernés par des missions diversifiées (formation, recherche, services/expertises). Autrement dit, le périmètre des acteurs concernés s'élargit avec la troisième mission (services, expertises, etc.) qui prend davantage d'importance. L'appel à des relations plus denses entre la science et la société s'inscrit dans cette même pers-

pective. Tous ces processus cumulés rendent compte des transformations des universités comme organisation, et de relations renouvelées avec leur environnement territorial. Des acteurs économiques globalisés cherchent les meilleures localisations pour développer leurs activités, et les acteurs locaux s'impliquent aussi davantage dans le développement de leurs universités, avec une vision d'un développement local qui s'appuierait sur ces ressources et coopérations à différentes échelles.

### De la ville universitaire au « district scientifique »

En Suisse et en France, jusqu'aux années 1990, les études sur les liens entre universités et territoires renvoyaient plutôt à des enjeux d'urbanisme et d'aménagement universitaires (Dubet *et al.*, 1994). Les études régionales quant à elles s'étaient déjà intéressées aux interactions entre science, territoire et innovation (Grossetti, 1995). Les travaux sur les « milieux innovateurs locaux » ou les « systèmes productifs locaux » (Guillaume, 2008) abordaient plus spécifiquement le rôle des cultures techniques et des savoir-faire locaux, sans toutefois prendre en considération les institutions scientifiques dans le développement territorial. Les universités comme acteurs institutionnels constituaient ainsi une sorte d'impensé.

De leur côté, les villes se contentaient souvent d'afficher leur statut de ville universitaire dans une perspective de double *marketing* urbain et scientifique. En revanche, le développement économique, social et technologique urbain ou métropolitain n'était pas pensé dans une relation étroite avec les institutions scientifiques. Celles-ci, après les révoltes étudiantes des années 1960, ont souvent même été installées hors les murs de la ville, à l'exemple de l'université de Lausanne. En outre, le développement de grands programmes scientifiques renvoyait plutôt à une vision nationale et internationale de la science, et non pas à une vision localement territorialisée. Or, l'on constate aujourd'hui que les institutions et les activités scientifiques ont tendance à s'agglomérer toujours plus en zones urbaines (y compris périurbaines) et métropolitaines, non seulement par la localisation historique des universités, mais aussi du fait que les entreprises et leur R&D recherchent la proximité de la recherche publique.

Le tournant qu'a représenté l'avènement du paradigme du développement économique et de la croissance par la science n'a pas fait disparaître la vision urbanistique de la *science city*, un slogan ou label repris dans plusieurs grandes villes dans le monde (par exemple Tsukuba au Japon), et qui, en Suisse, a été utilisé pour promouvoir le développement urbanistique d'un quartier de Zurich autour de son École polytechnique fédérale à partir du début des années 2000 (IAU, 2010). Divers travaux avaient défendu de leur côté que la Suisse dans son entier

constituait une métropole<sup>2</sup>, idée reprise par l'ancien Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (Offt) qui, dans la première moitié des années 2000, défendait également l'idée que la Suisse était une seule ville, offrant des conditions favorables à l'innovation (Fumeaux, Holzen, 2002). La métaphore souvent utilisée par les autorités politiques d'une « place scientifique suisse » renvoie également à l'idée d'une centralité de la ville.

Au fond, ce sont les conceptions et les finalités du territoire qui différencient les approches territoriales des sciences. Pour les « milieux innovateurs », le territoire définit la proximité en mettant notamment en évidence les dimensions socioculturelles liées à l'activité économique. Dans les approches par les « systèmes régionaux d'innovation » (comme celles des économistes B. A. Lundvall ou R. R. Nelson), le territoire est conçu comme un simple cadre pour l'innovation. Dans l'approche par les *clusters* (comme celle de M. Porter), il y a une volonté plus stratégique des acteurs de se rassembler de façon relativement souple sur un territoire pour en développer la compétitivité. La plus récente des approches privilégie la notion de « district scientifique ». Dans celle-ci, le territoire est conçu comme un point de rencontre localisé entre des dynamiques d'excellence scientifique internationale et des entreprises *high tech* qui se saisissent de cette recherche de pointe liée aux institutions scientifiques publiques ou privées (Robinson *et al.*, 2007 ; Larédo, 2003)<sup>3</sup>.

Ainsi, dans les premières approches, le territoire est conçu comme un point de départ des processus d'innovation, alors que dans les *sciences districts*, le territoire est utilisé par les divers acteurs comme un point d'arrivée et un lieu d'interfaçage entre le local et le global, qui constitue un facteur de localisation pour les entreprises globalisées. Autrement dit, il s'agit de pôles internationaux d'excellence scientifique qui se construisent autour de savoirs nouveaux tels que les biotechnologies ou les nanotechnologies, à l'exemple fréquemment cité du pôle de recherche Minatech à Grenoble (Larédo *et al.*, 2009). Il ne s'agit pas d'approches ou de notions qui se substituent nécessairement aux autres, mais qui spécifient différents modes de coordination ou d'arrangements entre acteurs qui peuvent coexister selon les stratégies des acteurs.

Les grandes villes ou les métropoles constituent donc des lieux qui proposent à la fois les avantages de la proximité et la connexion à l'international. Que ce soit un *cluster* ou un district scientifique, ils ont besoin d'une

armature urbaine ou métropolitaine très forte. La petite taille de la Suisse comme pays, mais aussi comme pôle métropolitain interconnecté (Bassand, 2004) favorise les logiques de proximité recherchées par les acteurs internationalisés, notamment pour trouver la main-d'œuvre spécialisée et les connaissances disponibles.

### La coordination interuniversitaire dans la métropole lémanique

Afin de mieux comprendre les enjeux de coordination interuniversitaire dans la « métropole lémanique » polycentrique (entre les cantons de Genève et de Vaud)<sup>4</sup>, précisons quelques spécificités institutionnelles, scientifiques et historiques des trois hautes écoles lémaniques :

– En premier lieu, les universités de Genève (Unige) et de Lausanne (Unil) sont cantonales (même si la Confédération participe au financement des hautes écoles cantonales), alors que l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) est une institution fédérale (sans financement cantonal). Jusqu'au début des années 2000, les deux premières constituaient des hautes écoles « complètes » ou généralistes, dans la mesure où elles proposaient à leurs étudiants des enseignements dans l'ensemble des disciplines. À l'opposé, l'École polytechnique fédérale de Lausanne concentrait ses activités pour l'essentiel dans le domaine des sciences de l'ingénieur.

– Ensuite, notons que ces trois hautes écoles sont localisées dans deux centres urbains situés à soixante kilomètres de distance (Genève et Lausanne) et ancrés territorialement dans deux cantons distincts (Genève et Vaud). Le pôle lausannois réunit sur un même campus deux hautes écoles différentes (EPFL et Unil), tant par leur orientation scientifique (spécialisée *vs* généraliste) que par leur autorité de tutelle (fédérale *vs* cantonale). Historiquement, la création de l'EPFL est le résultat d'un processus politique qui vise à « fédéraliser » l'ancienne École polytechnique de l'université de Lausanne. Le trinôme (Unige, Unil, EPFL) date donc de la fin des années 1960, lorsque la Confédération racheta une partie de l'université de Lausanne (Benninghoff, Leresche, 2003).

Cette logique de proximité géographique, aussi « naturelle » soit-elle, n'implique pas forcément une proximité sociale entre acteurs universitaires et scientifiques d'un côté et politiques de l'autre. Au cours du temps, on observe ainsi différents « régimes de coordination interuniversitaire » entre les trois hautes écoles lémaniques, que l'on a différenciés selon deux périodes historiques : 1990-1998 et 1999-2010.

2. Cf. en particulier les publications de l'association Métropole Suisse, [en ligne] ; disponibles sur [http://www.metropole.ch/ch/?page\\_id=234&lang=fr](http://www.metropole.ch/ch/?page_id=234&lang=fr) (site consulté le 6 octobre 2012).

3. Nous laissons de côté la notion de « région apprenante » qui a également rencontré un certain intérêt scientifique dans les années 1990, mais qui a été abandonnée depuis.

4. Sur la genèse des processus de métropolisation du bassin lémanique, cf. Leresche *et al.*, (1995).



Au début des années 1990, dans un contexte d'austérité budgétaire, la coordination entre acteurs académiques des trois hautes écoles lémaniques est plus contrainte que souhaitée, à l'exception des coordinations entre professeurs au sein d'une même discipline visant à mettre en place des formations doctorales. En revanche, des pressions politiques (autorités cantonales et fédérales) ont incité, sans succès, les directions des trois hautes écoles à se coordonner, notamment dans les domaines de l'architecture et des sciences de la terre, afin de réduire les « doublons ». D'autres initiatives de coordination, impulsées par les autorités politiques cantonales, ont aussi connu l'échec en votation populaire, à l'exemple du domaine hospitalo-universitaire (Schwab, 2004).

Avec les années 2000, on a identifié l'avènement d'un nouveau « régime de coordination universitaire » plus incitatif (par rapport à la période précédente) centré sur un investissement public sélectif et compétitif dans les politiques scientifiques, en particulier dans le domaine biomédical (Leresche *et al.*, 2012). En effet, sous pression politique, les directions des hautes écoles ont examiné successivement plusieurs scénarii et projets. Celui finalement retenu a été nommé Projet triangulaire lémanique (PTL). Il repose principalement sur le transfert des sections de mathématique, chimie et physique de l'université de Lausanne (Unil) vers l'École polytechnique fédérale de Lausanne et de la section de pharmacie de l'Unil vers l'université de Genève. Il s'agit donc d'une redéfinition du profil des hautes écoles lémaniques : un pôle spécialisé en sciences du vivant et sciences humaines et sociales se développe à l'Unil (qui, ce faisant, perd son statut d'université généraliste), l'université de Genève renforce sa position généraliste, et l'EPFL consolide sa position dans les sciences de base et s'ouvre à de nouvelles disciplines (sciences du vivant et *humanities*, en relation avec l'Unil).

Ces transferts et collaborations qui caractérisent le Projet triangulaire lémanique résultent de visions différentes, voire opposées, du développement des trois hautes écoles lémaniques et de leurs rapports aux territoires, tant d'un point de vue scientifique que politique. D'un point de vue scientifique, si les sciences de la vie devaient être au cœur du projet, selon les injonctions de la Confédération, le contenu de celles-ci a été fortement débattu entre biologistes (biologie du développement *vs* biologie de l'évolution), ainsi qu'entre biologistes et médecins (recherche fondamentale *vs* applications biomédicales). D'un point de vue politique, le périmètre territorial du projet a été au cœur des négociations : renforcement de la biologie au sein des trois hautes écoles *via* des plateformes technologiques mutualisées ou création d'un centre de recherche régional, voire national, en génomique fonctionnelle, dépassant le cadre cantonal.

Le Projet triangulaire lémanique renvoie donc à ce second régime de coordination qui se caractérise notamment par l'extension des modalités de financements

« conditionnés » à des pratiques de coordination des acteurs et de concentration des ressources dans des domaines spécifiques. C'est par le biais d'instruments financiers, institués par la Confédération, que les autorités politiques et académiques, sur proposition d'acteurs scientifiques, ont mis en place des projets de coordination interinstitutionnelle entre les trois hautes écoles, reconfigurant ainsi l'espace académique lémanique. Ces nouveaux instruments d'action publique, tels que les pôles de recherche nationaux (PRN) ou les projets de coopération et d'innovation (PCI), relèvent de mécanismes plus ou moins dérivés de la nouvelle gestion publique (Benninghoff, 2006). Ces instruments de type compétitif, conditionnés et à durée limitée, exigent la mise en réseau des institutions (Fallon, 2011) dans le but de développer des domaines de recherche et d'enseignement considérés comme prioritaires par les autorités académiques et politiques.

Les pratiques de coordination universitaire des années 2000 ne sont donc plus celles de la décennie précédente : on passe d'une coordination imposée par les autorités politiques autour d'enjeux d'enseignement à une coordination incitée par les autorités politiques et académiques, avec le concours des scientifiques, autour d'enjeux de recherche. À un régime de coordination interuniversitaire centré sur les restrictions budgétaires dans les années 1990 succède ainsi un régime d'investissements sélectifs dans les années 2000, reposant sur une coordination interuniversitaire renforcée et soulignant l'évolution, entre 1990 et 2000, des relations de concurrence et de coopération entre acteurs politico-scientifiques au sein d'un espace régional donné (Leresche *et al.*, 2012). En outre, l'espace lémanique n'est plus seulement considéré comme un périmètre dans lequel peuvent se réaliser des économies d'échelles en termes d'investissements publics. Cet espace est d'abord présenté comme un lieu où les autorités politiques, avec le concours des scientifiques, investissent de manière sélective dans des projets de développement scientifique dans un contexte d'économie de la connaissance.

Souvent présenté comme « *la plus grosse réorganisation* » (Schenker-Wicki, Olivares, 2009) d'un espace académique régional, le Projet triangulaire lémanique symbolise le développement de la coordination universitaire interinstitutionnelle au début des années 2000 en Suisse. Il convient de préciser que ce régime de coordination régionale ne constitue pas le seul modèle de coordination interinstitutionnelle, englobant l'ensemble des pratiques coopératives recensées dans la période et les institutions considérées (*cf.* par exemple les dispositifs Benefri dans l'espace Mittelland ou Triangle Azur entre les universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel). Néanmoins, force est de constater que ce « régime de coordination », caractéristique du Projet triangulaire lémanique, constitue un marqueur politique important en raison de son ancrage territorial. La région lémanique devient un label, notamment lorsqu'elle est associée à

d'autres initiatives comme celles de l'industrie pharmaceutique, qui s'appuie également sur une telle identité territoriale pour promouvoir ses activités : « Bio-Valley », « Health Valley »... (Leiggener, 2008)<sup>5</sup>. Dans le domaine des sciences de la vie, ces différentes impulsions – privées et publiques – ont été pensées en partie de manière conjointe et complémentaire.

« Marqueur » d'une politique universitaire, le Projet triangulaire lémanique s'apparente aussi à un « anticipateur » des développements de tendances et mécanismes coopératifs qui se manifesteront aux diverses échelles suisses et internationales dans les années 2000. Les dynamiques territoriales (métropolitaines et régionales) qu'il donne à voir se caractérisent par des changements d'échelle de l'action publique cantonale, c'est-à-dire par de nouvelles représentations des problèmes et des solutions (Faure *et al.*, 2007) sortant des cadres territoriaux et institutionnels traditionnels (en particulier cantonaux). Non seulement le périmètre de construction des problèmes publics (du cantonal au régional) est modifié, mais la configuration du cercle des « parties prenantes » (*stakeholders*) est aussi redéfinie et leurs intérêts en partie réorientés (Boisseaux *et al.*, 2011).

Ces développements n'ont pas eu lieu sans heurts, hésitations et aléas, ni de façon linéaire. Au contraire, la conduite du Projet triangulaire lémanique, qui a structuré la réorganisation des trois hautes écoles lémaniques, s'est faite dans une série de « climats décisionnels » (Pestre, 1995) assez ambivalents, marqués par la tension structurante entre logiques coopératives et concurrentielles. Ainsi, dans ce contexte, de sérieux combats ont parfois opposé autorités universitaires et politiques, hautes écoles et représentants de disciplines, voire se sont manifestés au sein d'une même discipline pour préserver acquis, réputation et attractivité, ou encore pour développer de nouveaux domaines de recherche. Affrontements d'autant plus forts que le Projet triangulaire, comme emblème d'une nouvelle politique universitaire fédérale et comme expression d'une affirmation régionale, a été réalisé dans un contexte d'« obligation de réussite » avec une forte pression de la Confédération (Leresche *et al.*, 2012).

## Conclusion

Objet organisationnel et politique, le Projet triangulaire lémanique a été analysé comme catalyseur des transformations du territoire des hautes écoles dans le bassin lémanique. En effet, l'espace géographique a participé à la constitution d'une identité territoriale et politique, dans la mesure où cet espace traverse des frontières cantonales devenues de plus en plus poreuses du point de vue de l'action publique. La dimension géographique du Projet triangulaire lémanique a constitué un « registre de justification » : son inscription dans un espace régional – le bassin lémanique – a ainsi participé à le « naturaliser », à le rendre plus légitime. Ce projet confère aussi une dimension régionale et métropolitaine à la gouvernance universitaire, qui coexiste avec une gouvernance cantonale traditionnelle.

Paradoxalement, c'est la Confédération qui va inciter et permettre la mise en place d'un projet de coordination régionale entre les trois hautes écoles lémaniques, et contribuer ainsi à redéfinir le périmètre légitime du territoire de ces dernières. Les impulsions de la Confédération ont été déterminantes dans la recomposition territoriale découlant de cette politique universitaire. Durant la première période investiguée (1990-1998), la Confédération a adopté un style d'action publique interventionniste, en cherchant à « contraindre » les hautes écoles à collaborer entre elles afin de rationaliser les dépenses faites dans le domaine universitaire. Dans la seconde période analysée (1999-2010), la Confédération intervient toujours autant mais de manière plus incitative : elle cherche à « convaincre » les hautes écoles de collaborer entre elles en leur apportant des moyens financiers supplémentaires. Cette intervention de la Confédération dans l'espace des hautes écoles lémaniques n'est pas surprenante, dans la mesure où elle découle d'une logique de soutien politique ciblé et conditionné aux développements coordonnés des hautes écoles autour d'un projet d'économie de la connaissance : les sciences de la vie sont devenues le fer de lance de ce projet politique.

Finalement, cette coopération interuniversitaire a permis d'articuler d'autres projets liés au développement économique de la région autour des industries pharmaceutiques et biotechnologiques. Avec le Projet triangulaire lémanique, nous assistons à la mise en place et au renforcement d'un « district scientifique », permettant une interface entre différentes logiques d'action et divers acteurs (publics et privés). Ces processus conduisent à un renforcement de la métropolisation des hautes écoles universitaires du bassin lémanique, avec une présence accrue, mais indirecte, de la Confédération.

5. Les milieux économiques lémaniques ont aussi contribué à construire l'idée d'une « région métropolitaine lémanique », cf. par exemple Avenir suisse (2006).



## Références bibliographiques

Aghion P., Cohen E., (2004), *Éducation et croissance*, Paris, La Documentation française.

Aust J., Crespy C., (2009), « Napoléon renversé. Institutionnalisation des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur et réforme du système académique français », *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 4, pp. 915-938.

Avenir suisse, (2006), *Le feu au lac. Vers une région métropolitaine lémanique*, Zurich, NZZ Libro.

Barrier J., (2011), « La science en projets : financements sur projet, autonomie professionnelle et transformations du travail des chercheurs académiques », *Sociologie du travail*, vol. 53, n° 4, pp. 515-536.

Bassand M., (2004), *La métropolisation de la Suisse*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.

Benninghoff M., (2006), « Logiques entrepreneuriales dans le domaine de la recherche : le programme "Pôles de recherche nationaux" » in Perrot M.-D., Du Pasquier J.-N., Joye D., Leresche J.-Ph., Rist G. (dir.), *Ordres et désordres de l'esprit gestionnaire : où vont les métiers de la recherche, du social et de la santé ?*, Lausanne, Réalités Sociales, pp. 108-123.

Benninghoff M., Leresche J.-Ph., (2003), *La recherche, affaire d'État*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.

Bleiklie I., Kogan M., (2007), « Organization and Governance of universities », *Higher education policy*, n° 20, pp. 477-493.

Boisseaux S. et al., (2011), « Penser la territorialité des changements d'échelles », Congrès des CSP, Bruxelles, 20-22 avril.

Bonnacorsi A. (2008), « Search Regimes and the industrial dynamics of science », *Minerva*, vol. 46, pp. 285-315.

Cooke P., (2004), « Biosciences and the rise of regional science policy », *Science and public policy*, vol. 31, n° 3, pp. 185-197.

Crespy C., Héraud J.-A., Perry B., (2007), « Multi-level governance, regions and science in France: between competition and equality », *Regional Studies*, vol. 40, n° 8, pp. 1069-1084.

Dubet F., Filâtre D., Merrien F.-X. et al., (1994), *L'université et la ville*, Paris, L'Harmattan.

Etzkowitz H., Leydesdorff L., (1997), *Universities and the global knowledge economy. A Triple Helix of University-Industry-Government Relations*, Londres, Pinter.

Fallon C., (2011), *Les acteurs-réseaux redessinent la science. Le régime de politique scientifique révélé par les instruments*, Louvain-la-Neuve, Éd. Academia.

Faure A., Leresche J.-Ph., Muller P., Nahrath S. (dir.), (2007), *Action publique et changements d'échelles : les nouvelles focales du politique*, Paris, L'Harmattan.

Foray D., (2000), *L'économie de la connaissance*, Paris, La Découverte.

Fumeaux E., Holzen M. von, (2002), « La Suisse, une ville sur la carte mondiale du savoir », in Giger H. et al. (dir.), *Technologische Entwicklung im Brennpunkt von Ethik, Fortschrittsglauben und Notwendigkeit*, Berne, Stämpfli Verlag, pp. 171-191.

Grossetti M., (1995), *Science, industrie et territoire*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.

Guillaume R., (2008), « Des systèmes productifs locaux aux pôles de compétitivité : approches conceptuelles et figures territoriales du développement », *Géographie, économie, société*, vol. 10, n° 3, pp. 295-309.

Hubert M., (2009), « Les plates-formes technologiques pour "rester dans la course" ? Certitudes de politiques scientifiques et mise en forme des incertitudes locales », in Chalas Y., Gilbert C., Vinck D. (dir.), *Comment les acteurs s'arrangent avec l'incertitude*, Paris, Éd. des archives contemporaines, pp. 77-94.

IAU, (2010), *Science Cities : Campus scientifiques et clusters dans les métropoles du XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, IAU.

Ingallina P., (2012), *Universités et enjeux territoriaux. Une comparaison internationale de l'économie de la connaissance*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.

Irvine J., Martin B., (1984), *Foresight in science. Picking the Winners*, Londres, Frances Pinter.

Jongbloed B., Enders J., Salerno C., (2008), « Higher education and its communities : interconnections, interdependencies and a research agenda », *Higher education*, n° 56, pp. 303-324.

Joye-Cagnard F., (2010), *La construction de la politique de la science en Suisse. Enjeux scientifiques, stratégiques et politiques (1944-1974)*, Neuchâtel, Éditions Alphil/Presses universitaires suisses.

Larédo Ph., (2003), « Les universités et leurs activités de recherche : transformations en cours et nouveaux défis », *Politiques et gestion de l'enseignement supérieur*, n° 15, pp. 119-140.

## Biographies

**MARTIN BENNINGHOFF** est maître d'enseignement et de recherche à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'université de Lausanne. Ses travaux portent sur la fabrique des politiques scientifiques en Suisse et en Europe, sur l'instrumentation de l'action publique ainsi que sur la transformation des pratiques de recherche dans le domaine des sciences de la vie. Il a publié avec Ph. Sormani, « Culture in interaction: academic identities in laboratory work », in J. Välimaa and O.-H. Ylijoki (eds), (2008), *Cultural Perspectives on Higher Education*, London, Springer, pp. 109-126 ; avec D. Braun, « Research funding, authority relations, and scientific production in Switzerland », in R. Whitley, J. Gläser, L. Engwall (eds), (2010), *Reconfiguring Knowledge Production*, Oxford University Press, Oxford, pp. 81-109.

[martin.benninghoff@unil.ch](mailto:martin.benninghoff@unil.ch)

**JEAN-PHILIPPE LERESCHE** est professeur de science politique à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'université de Lausanne. Il travaille notamment sur la gouvernance des territoires et des savoirs. Il a dirigé et codirigé une vingtaine d'ouvrages, dont les plus récents avec F. Joye-Cagnard, M. Benninghoff et R. Ramuz, (2012), *Gouverner les universités*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 511 p. ; avec A.-C. Douillet, A. Faure et C. Halpern (dir.), (2012), *L'action publique locale dans tous ses états*, Paris, L'Harmattan, 353 p. ; et avec O. Glassey et O. Moeschler (dir.), (2013), *Penser la valeur d'usage des sciences*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 233 p.

[jean-philippe.leresche@unil.ch](mailto:jean-philippe.leresche@unil.ch)

- Larédo Ph. *et al.*, (2009) « Émergence des nanotechnologies : vers un nouveau modèle industriel ? », in Leresche J.-Ph., Larédo Ph., Weber K. (dir.), *Recherche et enseignement supérieur face à l'internationalisation*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, pp. 347-370.
- Leiggener R., (2008), *Interagir pour innover. Une technologie médicale au cœur du réseau*, Berne, P. Lang.
- Leresche J.-Ph., (2010), « Les logiques multiniveaux de l'internationalisation des enseignements supérieurs et l'autonomie des universités », in Fortier C. (Éd.), *Université, Universités*, Paris, Dalloz, pp. 123-137.
- Leresche J.-Ph., Joye D., Bassand M. (dir.), (1995), *Métropolisations. Interdépendances mondiales et implications lémaniques*, Genève, Georg.
- Leresche J.-Ph., Jaccoud C., Bolay J.-C., (1996), *Les territoires des hautes écoles. Genèse d'une politique*, Lausanne, Rapport de recherche, IREC/EPFL.
- Leresche J.-Ph., Joye-Cagnard F., Benninghoff M., Ramuz R., (2012), *Gouverner les universités. L'exemple de la coordination Genève-Lausanne (1990-2010)*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Louvel S., (2011), *Des patrons aux managers : les laboratoires de la recherche publique depuis les années 1970*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Mangematin V., Peerbay A., (2004), « Les grands équipements en sciences de la vie : quelle politique publique ? », *Revue française d'administration publique*, n° 112, pp. 705-718.
- Mespoulet M. (dir.), (2012), *Université et territoires*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Olssen M., Peters M., (2005), « Neoliberalism, higher education and the knowledge economy: from the free market to knowledge capitalism », *Journal of Education Policy*, vol. 20, n° 3, pp. 313-345.
- Paradeise C., Bleiklie I., Ferlie E. (dir.), (2009), *The steering of higher education systems: a public management perspective*, Dordrecht, Springer.
- Paris Th., Veltz P. (dir.), (2010), *L'économie de la connaissance et ses territoires*, Paris, Hermann.
- Pestre D., (1995), « Pour une histoire sociale et culturelle des sciences. Nouvelles définitions, nouveaux objets, nouvelles pratiques », *Annales HSS*, n° 3, pp. 487-522.
- Robinson D., Rip A., Mangematin V., (2007), « Technological agglomeration and the emergence of clusters and networks in nanotechnology », *Research policy*, vol. 36, n° 6, pp. 871-879.
- Schenker-Wicki A., Olivares M., (2009), « Comment les universités suisses ont-elles maîtrisé les réformes de l'enseignement supérieur ces dix dernières années ? », *La vie économique*, n° 9, pp. 23-26.
- Schwab B., (2004), « La métropolisation politique du bassin lémanique en questions » in Jouve B., Lefèvre C. (dir.), *Horizons métropolitains*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, pp. 37-72.
- Soldano C., Filâtre D., (2012), « Les systèmes régionaux de l'enseignement supérieur en France. Disparités et inégalités territoriales », in Benninghoff M. *et al.* (dir.), *Inégalités sociales et enseignement supérieur*, Bruxelles, De Boeck, pp. 153-167.